## Mairie de CHARTAINVILLIERS 28130

Téléphone: 02 37 32 32 91 Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 29 / 2022

Certifié exécutoire Compte tenu de sa Réception en Préfecture Le 13.10, 2022

Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20221006-29-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022 Affichage : 13/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mil vingt-deux, le six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Cécile de BEIR, Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE, BENOIST Danielle, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY, DROIT Serge et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Messieurs Thierry GARNIER (pouvoir à M.Alain BOUTIN) et Guy BOUAZIZ (procuration à M. TANTY Fabrice)

Était absente non excusée : Madame PICHOT Claudie

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire.

Vu le courriel de la prefecture en charge du contrôle budgétaire, notifiant qu'en dépenses d'investissement, le montant de l'emprunt inscrit au compte 16 (4 000,00 €) est inférieur au montant du remboursement de capital mentionné sur l'état de la dette (4 367,66 €).

Considérant que le remboursement de la dette (capital et intérêts) constitue une dépense obligatoire et doit donc être prévu au budget par l'ouverture, au compte correspondant, de crédits d'un montant au moins égal à celui figurant sur l'état de la dette, conformément à l'article L 2321-2 30° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'inscrire la somme de 500 euros à l'article 16

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative suivante, pour l'exercice 2022 :

Imputation D 1641 +

+ 500 euros

Imputation R 10226

+ 500 euros

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

